COMMUNIQUE de PRESSE 25 novembre 2021



Signature d'un contrat d'objectifs et de performance avec l'Etat en présence du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation Julien Denormandie

A l'occasion de leur Session, les 103 présidents des Chambres d'agriculture ont signé ce jeudi 25 novembre leur premier contrat d'objectifs et de performance (COP) avec l'Etat, précisant les ambitions et objectifs partagés entre l'Etat et les Chambres d'agriculture.

Ce COP constitue un document de référence pour l'action du réseau des Chambres d'agriculture, avec leur projet stratégique 2019-2025 dont les trois axes sont :

- 1. Accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques
- 2. Créer plus de valeur dans les territoires
- 3. Faire dialoguer agriculture et société

Fortes du projet stratégique et du COP, les Chambres d'agriculture s'engagent résolument dans une dynamique de modernisation et de réorganisation de leurs établissements au service des agriculteurs et des territoires.

Une des principales nouveautés de ce COP consiste à la mise en place d'un pilotage par la performance avec l'attribution de moyens financiers liés au respect d'obligations :

- Faire face à de nouvelles missions liées notamment au développement du numérique, l'accompagnement de la future PAC, le Conseil Stratégique Phyto, la mise en œuvre du plan de relance,
- Relever les défis liés aux conséquences des aléas climatiques, sanitaires et économiques et répondre aux nouvelles attentes sociétales.

Ainsi, en 2020 les Chambres ont réalisé 8 450 conseils stratégiques auprès des agriculteurs, accompagné 52 000 agriculteurs dans leurs démarches bio, créé 190 groupes d'agriculteurs innovants, ou encore accompagné 138 nouveaux projets de filières alimentaires et non alimentaires en partenariat avec les collectivités et les acteurs locaux.

Avec ce contrat, l'Etat s'engage quant à lui à défendre la stabilité des moyens attribués aux Chambres d'agriculture (TATFNB) jusqu'en 2025 et reconnait l'importance du réseau des Chambres dans l'appui aux agriculteurs et aux territoires.

« Le réseau des Chambres d'agriculture a un rôle fondamental à jouer dans l'accompagnement des agriculteurs, des forestiers, et des collectivités. Cette signature du COP en lien avec notre projet Stratégique est une étape importante dans la transformation et la modernisation de notre réseau pour une performance accrue au service de notre agriculture et de nos territoires »

Sébastien Windsor, président des Chambres d'agriculture

Contact Presse

Chambres d'agriculture France - APCA Iris Roze - 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26 iris.roze@apca.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr

Rejoignez-nous sur:









